

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PAU

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2021, il sera procédé du lundi 13 décembre 2021 à 09h00 au vendredi 14 janvier 2022 à 17h00 inclus, à une enquête publique relative au projet de création du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de la ville de Pau.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le responsable du projet est la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine : 54 rue Magendie - C.S. 41229 - 33074 Bordeaux Cedex.

L'enquête publique est réalisée en application de l'article L. 313-1-II alinéa 2 du code de l'urbanisme.

Le siège de l'enquête est la mairie de Pau : Hôtel de Ville Place Royale 64036 Pau Cedex.

M. Alain STAGLIANO, ingénieur des travaux publics de l'État et architecte-urbaniste en chef en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Pau. Il assurera des permanences à la mairie de Pau :

- le lundi 13 décembre 2021 de 9h00 à 12h00;
- le mardi 21 décembre 2021 de 14h00 à 17h00;
- le mercredi 05 janvier 2022 de 9h00 à 12h00;
- le samedi 08 janvier 2022 de 9h00 à 12h00;
- le vendredi 14 janvier 2022 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant la durée de l'enquête, soit du **lundi 13 décembre 2021 à 09h00 au vendredi 14 janvier 2022 à 17h00 inclus** :

- Sur support papier en mairie de Pau :

Hôtel de Ville Place Royale 64036 Pau Cedex, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h45 à 17h00 sans interruption et les mardis de 10h30 à 17h00 sans interruption.

- Sur un poste informatique à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques :

Secrétariat général aux affaires départementales – Bureau de l'Aménagement de l'Espace - 2, rue Maréchal Joffre 64021 Pau Cedex, - entrée 4, 3^e étage, porte 310 -, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

- Sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques – en cours

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête soit :

- **sur le registre d'enquête** à feuillets non mobiles **mis à disposition à la mairie de Pau** ;
- **par courrier postal à la mairie de Pau** à l'attention du commissaire enquêteur ;

Les observations et propositions transmises par voie postale et celles consignées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête.

- **par voie électronique** à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques – en cours

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel réceptionné après le vendredi 14 janvier 2022 à 17h00, ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Pyrénées-atlantiques, à la mairie de Pau, ainsi que sur le site internet de la Préfecture :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr- page d'accueil - enquêtes publiques closes

Le projet de création du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de la ville de Pau, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral, si l'avis de l'organe délibérant de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme ou de document en tenant lieu est favorable, ou, par décret en Conseil d'État, après avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, dans le cas contraire.

Fait à Pau, le **24 NOV. 2021**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Edile BOUTTERA